

## PRESENTATION DU PNPEC

### CREATION

PNPEC a été créé par arrêté n°411 du 23 Décembre 2001, complété par l'arrêté n°035 du 26 Janvier 2004 définissant les services et attribution des chefs de service et modifié par l'arrêté n°159 du 27 Juin 2007 puis par l'arrêté n°072/MSHP du 11 avril 2008 portant réorganisation du PNPEC.

### MISSIONS

Coordonner les activités de la réponse aux IST/VIH/sida relevant du secteur Santé aux fins de contribuer à l'amélioration de la vie des PVVIH et à la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux IST/VIH/sida par des activités de type promotionnel, préventif, curatif et de recherche.

### RESPONSABILITES

- Définition de la politique nationale de prise en charge médicale des PVVIH ;
- Décentralisation et Intégration des soins au niveau de la pyramide sanitaire ;
- Élaboration des documents normatifs (politique nationale, normes et directives nationales, guides nationaux de prise en charge, guides nationaux de formations, etc.) ;
- Planification des interventions de lutte contre les IST/VIH/sida
- Représentation du Ministère de la Santé ;
- Mobilisation des ressources ;
- Supervision des activités de prise en charge médicale ;
- Suivi et évaluation des différentes interventions de la prise en charge médicale ;
- Coordination :
  - Renforcement des capacités du personnel et des structures de santé ;
  - Mise en place des structures de prise en charge ;
  - Renforcement des capacités (Formations des formateurs).

### ORGANISATION

